

Depuis 1947, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce est la pierre angulaire de la politique commerciale canadienne. À l'aube du XXI^e siècle, le GATT reste l'une de nos grandes priorités. Mais nous devons reconnaître qu'il a atteint un point tournant.

Dans les prochains mois, le GATT traversera l'une des phases les plus critiques de son existence. Il convient donc de réfléchir un moment et d'examiner soigneusement les enjeux.

Dans un numéro récent, le magazine The Economist disait ceci du GATT:

Pendant la plus grande partie de ses 43 ans d'existence, le GATT a fonctionné remarquablement bien, ce qui est étonnant parce que le nouveau-né avait été pratiquement étouffé à sa naissance.

Le GATT a été initialement conçu à la Conférence de Bretton Woods de 1944, en même temps que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Mais les gouvernements ont dès le départ refusé de céder leur souveraineté commerciale à une organisation internationale du commerce.

Au contraire des deux autres triplés de Bretton Woods, la charte de l'organisation internationale du commerce n'a jamais été ratifiée après la guerre.

Il a plutôt été convenu de conclure un arrangement intérimaire appelé l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Quarante ans plus tard, cet arrangement provisoire est encore en place.

Malgré ses débuts difficiles, le GATT a très bien servi jusqu'à maintenant les intérêts des exportateurs canadiens.

Les sept premiers cycles de négociations au GATT ont réduit de 40 % en 1947 à environ 5 % aujourd'hui le droit de douane applicable aux articles manufacturés.

Cette libéralisation tarifaire graduelle a ouvert de nouveaux marchés aux exportateurs canadiens et permis une croissance rapide du commerce mondial.